

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation du projet d'élargissement de l'avenue Lacassagne à Lyon 3°, la Communauté urbaine va devoir acquérir une parcelle de terrain située aux numéros 10 et 12 de ladite voie, appartenant à la SCI Résidence Lacassagne, représentée par la SARL SARIMO, cette dernière pouvant être substituée à toute autre société.

Il s'agit d'une bande de terrain nu de 211 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 138 de la section DR, laquelle parcelle peut être estimée à 211 000 F.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, l'achat par la Communauté urbaine du bien en cause, libre d'occupation, interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire délivré le 28 décembre 1998 à la société SARIMO sous le numéro 69 383 98 00513 puis transféré le 23 février 1999 à la SCI Résidence Lacassagne ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69 383 98 00513 délivré le 28 décembre 1998 à la société SARIMO et transféré le 23 février 1999 à la SCI Résidence Lacassagne ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant des frais d'actes notariés évalués à 8 100 F sera prélevé sur les crédits prévus au titre de la programmation pour l'exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,